



## Prélèvement assainissement

-----  
Par karine1971

bonjour à tous

voilà mon problème

Nous sommes prélevés tout les mois pour l'assainissement tout (les 10 du mois.)  
hors le mois de septembre aucun prélèvement.

j'ai donc envoyer un email au service ,qui ma répondu avoir eu des problèmes ,quelle na pas fait la mensualisation a temps ,car la personne qui sans occupe est absente ,que le prélèvement va se faire dans la semaine (nous étions le 25/09).sachant que le prélèvements du mois d'octobre est demain il y aura donc 2 prélèvements! Mais je viens d'aller voir sur ma banque et il n'y a aucun ordre de prélèvement pour le mois d'octobre, et il est hors de question de prélever 3 fois le même montant d'un coups!cela fait beaucoup pour nous si nous faisons prélever c'est qu'il y a une bonne raison.

je voulais savoir s'ils ont le droit de faire ca? car ce n'est pas la 1ere fois et nous avons reçu une lettre de relance alors que nous n'étions pour rien!

merci pour vos réponses

karine

-----  
Par Moidu60

Bonjour,

Le prélèvement qui n'a pas eu lieu, vous n'etes pas censé l'avoir dépensé de toutes façons.

C'est le même principe que la régularisation du dernier mois, si vous ne voulez pas payer ils procéderont de la sorte lors du dernier mois.

J'ai le cas régulièrement avec la SAUR ou Engie qui ne vont pas prélever un mois mais prélèvent donc 2 fois le mois suivant.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous devez surveiller votre compte et ne pas dépenser le montant du prélèvement attendu.